

Fiche technique pour numéro de sangles

Laurie Bérubé
www.laurieberube.com
laurie.berube@gmail.com

- La performance dure environ 6 minutes.
- La longueur, le style du numéro ainsi que l'espace requise sont adaptables.
- L'artiste se réserve le droit de vérifier les installations et l'équipement avant la performance
- L'artiste se réserve le droit de communiquer directement avec le gréeur en charge.
- L'artiste se réserve le droit d'avoir un membre de son choix pour aider au gréage et à la préparation technique, ainsi que pour faire les manipulations techniques pendant la représentation.

- Les points d'ancrage et d'accrochage doivent supporter une **charge de minimum de travail de 1500lbs (680kg)** et doit être installée par un gréeur acrobatique professionnel.

- Dimensions minimums pour faire le numéro modifié:
 - Hauteur de 16 pieds du sol au point d'accroche (5 mètres)
 - Superficie de plancher de 12 x 12 pieds (4 x 4 mètres)
 - Le point doit être situé au centre de la scène

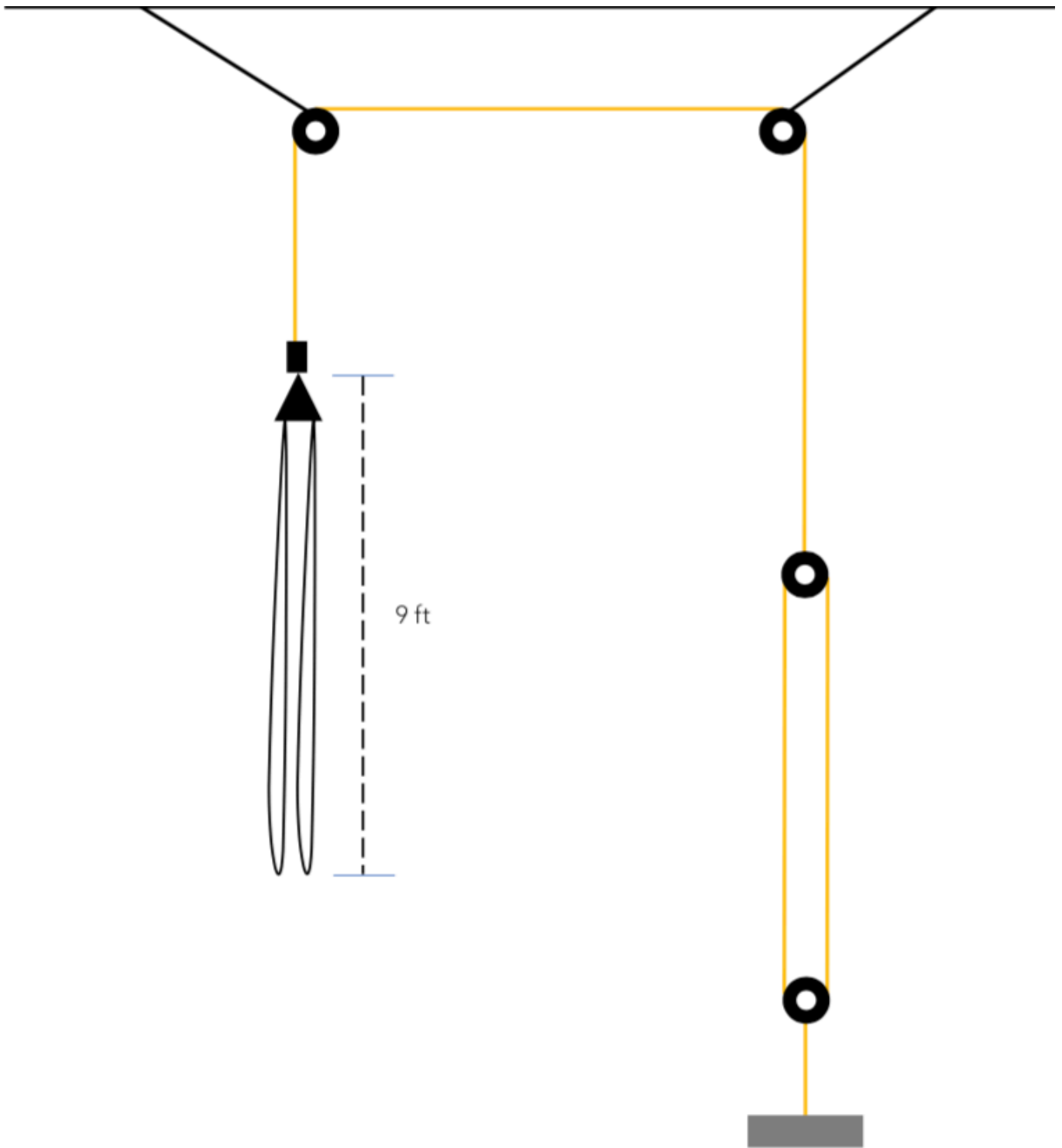
- Dimensions idéales pour faire le numéro non modifié:
 - Hauteur de 22 pieds du sol au point d'accroche (6,5 mètres)
 - Superficie de plancher de 27 x 27 pieds (8 x 8 mètres)
 - Le point doit être situé au centre de la scène

- Sauf si *spécifié autrement*, l'artiste fournira :
 - Son appareil ainsi que ses accroches
 - La musique
 - Le costume
 - Le maquillage

- Le client *doit fournir*:
 - L'accès à un gréeur acrobatique expérimenté
 - Une structure d'accrochage sécuritaire et correctement installée
 - Un équipement audio pour jouer la musique du numéro (Ipod / Adaptateur USB)
 - Une période de répétition de 25 minutes minimum dans l'espace de spectacle avec éclairage.
 - L'accès à une loge et un espace d'échauffement accessible deux heures à l'avance. (avec accès à une salle de bain, un miroir, un lavabo, un éclairage adéquat et de l'espace au sol pour l'échauffement)

- Si la structure fournie par le client n'est pas sécuritaire et cause un accident lié à l'installation, au plafond, au plancher ou à l'équipement de gréage fourni par le client, cela devient la responsabilité du lieu de l'évènement ou du client. De plus, si des dommages sont causés sur l'appareil de l'artiste, cela devient aussi la responsabilité du client.

- Un contrat doit être signé par l'artiste et le client incluant les termes ci-dessus (ainsi que d'autres) *avant* la performance.



Pour plus d'informations n'hésitez pas à me contacter via laurie.berube@gmail.com